

– la maison du sport européen –

Tweets du mois

SIGGS Project

@SIGGS_EU 25 May

Next stop @SIGGS_EU : Slovenia for #SIGGS Strategic Workshop on #GoodGovernance on 26 May in Ljubljana @TeamSlovenia @EOCmedia

SIGGS Project

@SIGGS_EU 21 May

#EOC Seminar addresses #GoodGovernance in Europe and implementation through @SIGGS_EU Project @EOCmedia @EOCEUOffice

EOC EU Office

@EOCEUOffice 17 May

Ready for the 10th meeting of the @EPAS_APES governing body. Discussions on #copyright and #matchfixing to follow.

Tibor Navracscics

@TNavracscicsEU 3 May

Good discussion on #copyright reform with #sport organisations today @Ansip_EU @GOettingerEU #DigitalSingleMarket

Table des matières

Editorial 2

UNION EUROPEENNE ET SPORT

Conseil des ministres des Sports sur la bonne gouvernance 3

EWoS: La Commission organise une conférence pour les coordinateurs nationaux et les partenaires de la Semaine 4

Réunion du groupe d'experts du Conseil sur la bonne gouvernance 4

Proposition de la Commission européenne sur la révision des règles audiovisuelles et le blocage géographique 5

Nouvelle directive de l'UE sur les armes à feu 6

CJUE: La cour apporte son soutien aux principes de l'article 165 dans un jugement liée aux aides d'états 7

10ème réunion du conseil de direction de l'Accord Partiel élargi sur le Sport (APES) du Conseil de l'Europe 8

FINANCEMENT, ETUDES ET PROJETS

Le projet SIGGS tourne à plein régime 9

INFORMATIONS INTERNES ET VISITES

Le bureau des COE auprès de l'UE publie son analyse d'Erasmus+ Sport 11

LE COIN DES PARTENAIRES

DOSB célèbre son 10ème anniversaire à Francfort 11

La 24ème assemblée générale d'ENGSO s'est tenue à Vilnius 12

SCORE en action: les ateliers nationaux de formation s'accélèrent 13

Ethique et intégrité: activités et expériences du NOC*NSF 14

LE MOIS PROCHAIN

Dates importantes en juin 16

– la maison du sport européen –

EDITORIAL

Chers lecteurs,

Après un mois de mai extrêmement chargé, comme vous pourrez le découvrir tout au long de notre rapport mensuel, nous abordons aujourd'hui juin, dernier mois de la présidence néerlandaise de l'UE. La présidence avait mis l'accent sur les questions de bonne gouvernance comme l'a démontré le Conseil des ministres de Sports de l'UE du 31 mai, qui a adopté des conclusions ainsi qu'une déclaration sur l'intégrité, la transparence et la bonne gouvernance lors de l'organisation de grands événements sportifs. Ce dernier document, principalement adressé au CIO, aux COE, à la FIFA et à l'UEFA, cible également les autres organisations sportives. Le mouvement olympique était représenté, durant ces échanges, par Mario Pescante (CIO) et Niels Nygaard (COE) qui ont tous deux rappelé la nécessité d'assurer une bonne gouvernance afin de garantir l'autonomie des fédérations sportives.

Cette déclaration reconnaît l'importance de l'Agenda 2020 dans sa volonté de réduire les coûts et d'augmenter la transparence et la durabilité des grands événements sportifs tel que les Jeux Olympiques. Dans le passé les Jeux nous ont offert des exemples très divergents en termes de durabilité, Londres 2012 ayant par exemple été une vraie réussite. De même la réduction du coût de l'organisation des Jeux de Tokyo en 2020 illustre parfaitement le fait que la mise en œuvre de l'Agenda 2020 suit son cours.

La déclaration comprend également un volet traitant des responsabilités partagées par les gouvernements et les organisations sportives. Cette approche traduit bien la réalité d'une situation où le coût d'un grand événement sportif résulte de la combinaison entre les exigences des organisations sportives et les attentes de gouvernements souvent très ambitieux. Afin de mettre en œuvre cette déclaration quatre réunions de travail se tiendront durant les deux prochaines années.

La présidence slovaque de l'UE, qui débute en juillet, se concentrera sur le sujet « Sport et Diplomatie ». Son travail s'appuiera sur le document du Groupe de haut niveau mis en place sur le sujet. Ce groupe de haut niveau proposera ses conclusions et ses recommandations au commissaire Navracsics, à la fin du mois de juin. Le président des COE, Patrick Hickey était le représentant du mouvement olympique dans ce groupe. Un autre sujet majeur pour la présidence sera le rôle éducatif du sport et plus particulièrement l'impact du sport sur le développement personnel des jeunes. Le premier événement de la présidence se tiendra les 18-19 juillet, à Bratislava sur le thème « *Education par et au travers du sport* ».

En vous souhaitant une agréable lecture,



Folker Hellmund
Directeur du bureau des COE auprès de l'UE

UNION EUROPEENNE ET SPORT

Réunion du Conseil des ministres des Sports de l'UE sur la bonne gouvernance

Le 31 mai 2016, les ministres des Sports de l'UE se sont réunis à Bruxelles pour discuter la manière dont les gouvernements pouvaient contribuer à améliorer la gouvernance des organisations sportives après les récents scandales ayant affecté la crédibilité du monde sportif.

Dans son discours d'ouverture, Edith Schippers, ministre néerlandaise de la Santé et des Sports, a insisté sur le fait que « *le sport est une activité formidable, mais uniquement si il est pratiqué de manière équitable et cela pas uniquement sur le terrain mais également au niveau des organisations sportives et des autorités publiques. C'est pourquoi notre présidence a fait de la bonne gouvernance dans le sport l'une de ses priorités.* »

Plusieurs états membres ont déjà pris des mesures pour renforcer l'intégrité du sport et notamment la protection des mineurs. Les ministres se sont accordés sur le fait que les organisations sportives avaient besoin du soutien et parfois même de l'intervention des gouvernements nationaux, rappelant que le secteur du sport devait respecter les principes de bonne gouvernance tels que la responsabilité, la transparence et un management responsable.

Tout en reconnaissant le principe d'autonomie des organisations sportives, les ministres ont rappelé que lorsque des fédérations sportives reçoivent des fonds publics, les gouvernements ont la possibilité de s'assurer de la bonne utilisation de ces fonds.

Les ministres des Sports se sont également accordés sur la nécessité, pour les états membres, de coordonner leurs actions dans les domaines où les menaces sont transfrontalières telles que le dopage, la manipulation des compétitions sportives ou encore la corruption. Dans cette

perspective, la Commission européenne et plusieurs états membres ont appelé à une ratification rapide de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives.

Le Conseil a également adopté des conclusions sur le renforcement de l'intégrité, de la transparence et de la bonne gouvernance lors de l'organisation des grands événements sportifs. Le texte propose différentes actions à prendre à différents niveaux, national et européen, et durant toutes les étapes de l'évènement (faisabilité, candidature, organisation, héritage).



Suite au conseil des ministres, un dialogue structuré s'est tenu entre les représentants du CIO, des COE, de la FIFA et de l'UEFA. Mario Pescante, membre du CIO, s'est félicité de cette discussion tout en mettant en avant les activités du mouvement olympique et notamment la mise en œuvre de l'Agenda Olympique. Nyls Nygaard, président du Comité Olympique danois et membre du comité exécutif des COE, s'est aussi réjoui de ce dialogue, mettant en avant l'importance d'organiser des événements de grande ampleur en Europe. Enfin, le président de la Commission des athlètes des COE, Jean-Michel Saive, a mis en

– la maison du sport européen –

avant le besoin d'un sport propre et d'une bonne gouvernance de celui-ci.

Suite à ce dialogue structuré, une déclaration commune a été publiée pour soutenir la mise en place d'un dialogue régulier entre le mouvement sportif et l'UE sur le sujet. Cette déclaration sera suivie de plusieurs réunions de haut-niveau dans les deux prochaines années, la première étant

prévue lors de la prochaine présidence slovaque de l'UE.

PLUS D'INFORMATIONS

[Liste des participants](#)

[Council conclusions sur le renforcement de l'intégrité, de la transparence et de la bonne gouvernance dans le cadre des grandes manifestations sportives](#)

EWoS: La Commission organise une conférence pour les coordinateurs nationaux et les partenaires de la Semaine

Le 26 mai 2016, la Commission européenne a organisé une conférence sur la Semaine européenne du sport (EWoS) pour les coordinateurs nationaux (NCBs) et les partenaires de la Semaine. La Commission a présenté le concept général ainsi que les principaux éléments de l'édition 2016, avant de proposer un atelier sur l'utilisation des réseaux sociaux et une session de discussion entre les partenaires et les coordinateurs (29 NCBs et 38 partenaires).

L'édition 2016 se structurera cette année encore autour d'une inauguration officielle et d'un événement central. L'ouverture officielle de la semaine est prévue pour le dimanche 10 septembre et se tiendra Košice, en Slovaquie, à l'invitation de la présidence slovaque de l'UE. L'évènement sera également disponible partout en Europe, en direct sur internet.

L'évènement central se déroulera le 15 septembre, à Bruxelles, et abordera le sujet de la « Bonne Gouvernance » avec un atelier de travail

et une conférence. Cette journée verra également la cérémonie de récompense du #BeActive Award. La Commission a également présenté les différents éléments de la campagne de communication d'EWoS, campagne qui sera soutenue par un guide pratique. La stratégie de communication par les réseaux sociaux se base sur l'utilisation du nouveau compte twitter « EU Sport » de l'unité Sport ainsi que sur les pages Facebook liées aux différents événements. Une compétition photo, mise en avant dans les réseaux sociaux, sera également organisée.

Les partenaires du bureau des COE auprès de l'UE peuvent trouver de plus amples informations sur le sujet dans l'intranet du bureau.

Le groupe d'experts du Conseil sur la bonne gouvernance a discuté la promotion des principes de bonne gouvernance et la protection des mineurs

– la maison du sport européen –

Le 12 mai 2016, le groupe d'experts du Conseil sur la bonne gouvernance (XG GG) s'est réuni pour sa 6ème réunion, à Bruxelles.

Les principaux éléments à l'ordre du jour étaient la mise en œuvre et la promotion des principes de bonne gouvernance dans le sport de l'UE et la protection des mineurs.

Une discussion a eu lieu sur la manière de mesurer et de suivre la mise en place de la bonne gouvernance dans les institutions sportives. Sur la question de l'évaluation externe de cette mise en œuvre, de nombreux observateurs ont exprimé leurs craintes quant aux difficultés à mesurer le changement de « culture » dans une organisation ainsi que l'effectivité des procédures en place. Dans cette perspective, le bureau des COE auprès de l'UE a rappelé que son projet SIGGS permettait, da par l'auto-évaluation des participants, d'avoir une meilleure compréhension de la manière dont les organisations mettaient en œuvre ces principes dans leurs activités quotidiennes.

La possibilité de mettre en places des "pledges boards" a également été discutée. Faisant suite à des discussions antérieures sur le concept général, la Commission prépare actuellement une nouvelle version de ces pledges boards. L'idée

principale étant de se concentrer sur des promesses générales basées sur des initiatives déjà initiées par le mouvement sportif et dans le respect de l'autonomie du sport.

Concernant la protection des mineurs, Tine Vertommen de l'université d'Anvers, a présenté sa recherche sur la violence envers les enfants dans le sport. Cette recherche s'intéresse à la Belgique et aux Pays-Bas. Durant sa présentation, Tine a également fait référence à la récente déclaration du CIO sur le harcèlement sexuel et les abus dans le sport comme un excellent document dans l'analyse de ces problématiques.

Cette présentation va également servir à compléter le document actuellement préparé par Alexandre Husting, expert en charge de ce sujet au sein du groupe d'experts. La première version du document inclut des recommandations pour les autorités publiques, les organisations sportives et la Commission européenne.

Tous ces éléments devraient être discutés au cours d'une dernière réunion, qui devrait se tenir en juillet, à Bruxelles.

Proposition de la Commission européenne sur la révision des règles audiovisuelles et le blocage géographique

Le 25 mai 2016, la Commission européenne a publié de nouvelles propositions visant à accélérer la mise en place d'un Marché Unique Numérique européen. Cela inclut notamment un règlement visant à contrer le blocage géographique et d'autres formes de discrimination (COM (2016) 289) et la réforme de la directive « Services de médias audiovisuels » visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels (COM (2016) 287/4).

La régulation sur le blocage géographique fait partie d'un ensemble de mesures « visant à permettre aux consommateurs et aux entreprises d'acheter et de vendre des produits et services en ligne plus facilement et en toute confiance à travers l'Union ». Le blocage géographique limite l'accès aux sites internet et aux contenus en ligne pour les consommateurs d'autres états membres, dans le domaine du e-commerce notamment, mais il est également utilisé pour garantir l'exclusivité territoriale des licences pour la diffusion des compétitions sportives.

– la maison du sport européen –

La proposition de la Commission européenne exclut, dans sa proposition, de manière explicite les services audiovisuels, mentionnant notamment dans le récita 6 « *l'accès aux retransmissions de manifestations sportives* ».

La proposition de directive « Services de médias audiovisuels » est une mise à jour de celle de 2010 afin de s'adapter aux évolutions des moyens de diffusion des contenus. Cela concerne notamment les publicités TV et internet, mentionnées dans l'article 9, pour lesquelles la Commission et les états membres doivent encourager l'élaboration de code de déontologie en matière d'autorégulation et de co-régulation concernant les communications commerciales audiovisuelles inappropriées et notamment « *les denrées alimentaires ou des boissons contenant des nutriments ou des substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique, dont la présence en quantités excessives dans le régime alimentaire global n'est pas recommandée, notamment les matières grasses, les acides gras trans, le sel ou sodium et les sucres* ».

Les autres règles ayant un impact sur le sport, dont les listes « d'événements publics », n'ont pas été modifiées.

Ces deux propositions doivent maintenant être discutées par le Parlement européen et le Conseil. La stratégie de l'UE pour le Marché Unique Numérique est composée de 16 initiatives qui vont être présentées avant la fin de l'année.

PLUS D'INFORMATIONS

[Communiqué de presse de la Commission européenne sur le blocage géographique](#)

[Communiqué de presse de la Commission européenne sur la directive Services de médias](#)

[Proposition de Régulation visant à contrer le blocage géographique et d'autres formes de discrimination fondée sur la nationalité, le lieu de résidence ou le lieu d'établissement des clients dans le marché intérieur, et modifiant le règlement \(CE\) n° 2006/2004 et la directive 2009/22/CE](#)

[Proposition de Directive visant à contrer le blocage géographique et d'autres formes de discrimination fondée sur la nationalité, le lieu de résidence ou le lieu d'établissement des clients dans le marché intérieur, et modifiant le règlement \(CE\) n° 2006/2004 et la directive 2009/22/CE](#)

La nouvelle directive de l'UE sur les armes à feu et ses potentiels impacts sur les sports de tirs

En novembre 2015, la Commission européenne a adopté un paquet de mesures afin de renforcer la réglementation sur l'acquisition, la possession et l'importation/exportation d'armes à feu dans l'UE. En effet, dans son agenda pour la sécurité 2015-2020 et dans son plan de travail 2016, la Commission a annoncé une révision de la législation existante sur les armes à feu afin d'améliorer le partage d'informations, de renforcer la traçabilité et établir des standards entre les pays européens. Les récents événements terroristes ayant encore accéléré le processus.

L'élément central de cette législation est la directive sur les armes à feu. L'objectif de cette directive est de faciliter le fonctionnement du marché intérieur du commerce des armes à feu dans l'UE, tout en garantissant un haut niveau de sécurité pour les citoyens européens. C'est dans cette optique que la directive prévoit des conditions minimums devant être imposées par les états membres quant à l'acquisition et la possession d'armes. La Commission souhaite utiliser cette révision pour renforcer ces conditions.

– la maison du sport européen –

Certaines de ces nouvelles mesures pourraient avoir un impact sur les sports de tirs. La Commission souhaite en effet interdire l'utilisation de certaines catégories d'armes semi-automatiques pour une utilisation privée et notamment les armes pouvant facilement être converties en armes automatiques. Ces armes ne sont pas utilisées par les sports olympiques mais elles représentent aujourd'hui une part importante des sports de tirs.

La proposition de la Commission est actuellement discutée par le Parlement et le Conseil dans le cadre d'une procédure législative ordinaire. En février 2016, le comité « *Marché Intérieur* » du Parlement européen a publié un premier document de travail suivi d'une première réunion au cours de laquelle la présidente Vicky Ford (ECR RU) a mis

en avant l'absence d'analyse d'impacts suffisantes et les craintes exprimées par certains acteurs, dont les organisations de sport de tirs. De plus, ce comité a également tenu, en mars, une audition publique permettant aux experts et aux différents acteurs d'exprimer leurs positions sur le sujet.

Le bureau des COE auprès de l'UE suit ce dossier de près et continue d'évaluer les implications potentielles de ce texte pour les clubs de tirs sportifs et les fédérations.

PLUS D'INFORMATIONS

[Communiqué de presse de la Commission européenne](#)
[Document de travail du PE sur le contrôle et l'acquisition d'armes à feu](#)

CJUE: La cour apporte son soutien aux principes de l'article 165 dans un jugement liée aux aides d'états

Le 12 mai 2016, la Cour de Justice de l'UE (CJUE) a rendu sa décision dans l'affaire tchèque "Hamr Sport" en soutenant la décision de la Commission de déclarer les subventions publiques pour les infrastructures sportives compatibles avec le « *Marché Intérieur* » de l'UE.

Le jugement de la Cour est important pour le secteur du sport. Il ne fait pas que soutenir le raisonnement de la Commission européenne, faisant référence à la spécificité du sport, mais il donne aussi des indications aux juridictions nationales sur la marche à suivre dans les cas de subventions publiques à des organisations sportives pour la construction d'infrastructures. En 2011, "Hamr - Sport", exploitant tchèque d'infrastructures de sport, a lancé une plainte auprès de la Commission européenne (EC) contre les subventions que les autorités publiques tchèque ont accordé à la construction, la reconstruction, la maintenance ou le développement d'infrastructures sportives. Hamr,

qui dirige trois infrastructures sportives, n'a pas, en tant qu'entité commerciale, accès à ces subventions ce qui, selon eux, fausse la concurrence sur le marché de la location d'infrastructures sportives.

Suite à une longue procédure, la Commission a, le 11 juin 2014, rendu sa décision, concluant que ces subventions publiques constituait bien une aide d'état mais que celle-ci étaient compatibles avec le marché intérieur suivant l'article 107 (3) (c) TFUE. Le plaignant a contesté cette décision en demandant à la CJUE de la déclarer invalide, reprochant notamment à la Commission de ne pas avoir ouvert une enquête approfondie.

Dans sa décision du 12 mai 2016, la CJUE a rejeté cette requête, déclarant que la Commission avait suivi la bonne procédure et pris la bonne décision en n'ouvrant pas d'enquête approfondie du fait de l'absence de « *doutes sérieux* » sur la compatibilité des aides publiques.

– la maison du sport européen –

Raisonnement de la Commission

La Commission peut déclarer des aides d'états compatibles avec le marché intérieur si:

1. les aides contribuent à achever un objectif d'intérêt général,
2. elles sont nécessaires pour atteindre cet objectif,
3. et si elles n'affectent pas le commerce de manière contraire à l'intérêt général.

Certains éléments du raisonnement de la Commission sont particulièrement intéressants pour le monde sportif du fait des nombreuses références faites à l'Article 165 TFUE.

- Objectif d'intérêt général

La Commission a mis en avant le fait que ces subventions « visent clairement à supporter le sport de masse en améliorant l'accès à ses structures » insistant sur « l'objectif poursuivi de promouvoir le sport dans ses liens avec l'éducation et la vie sociale des amateurs » remplissant ainsi clairement « une fonction d'intérêt général ».

- Nécessaire et approprié

La Commission a souligné que, malgré l'engagement de ses membres, les organisations sportives à but non lucratifs sont difficilement capables de supporter les coûts d'infrastructures seules. « Le co-financement public d'infrastructures répond à une faille du marché ».

- Effets d'incitations

«Le soutien a des effets d'incitations, particulièrement sur l'attrait des jeunes pour les

activités physiques, soutenant les objectifs des politiques d'états en terme de sport et de santé ».

- Impact sur la concurrence

La Commission souligne que la « majorité des activités des organisations à but non lucratifs n'affectent pas la concurrence d'une manière contraire à l'intérêt général ». Cette décision reconnaît que ces activités peuvent « conduire à une perte de revenus pour un opérateur privé » tout en soulignant que « l'accessibilité aux infrastructures privées ne sont pas toujours en adéquation avec l'intérêt général ».

La Cour doit également rendre son verdict dans un cas similaire - Magic Mountain Kletterhallen and others vs. European Commission – le 9 juin.

Ces plaintes ont été déposées avant 2014 et la mise en place des « block exemption » pour les aides d'états liées aux infrastructures sportives qui ne rendent plus nécessaire aujourd'hui un examen de ce type de cas par la Commission européenne. Cette dernière a publié, en mars 2016, un guide des « block exemption » qui mentionne notamment la question des infrastructures sportives.

PLUS D'INFORMATIONS

[Décision de la Commission du 11 Juin 2014 \(Hamr\)](#)

[Decision de la CJUE du 12 mai 2016](#)

[Magic Mountain Kletterhalten case](#)

[General Block Exemption Regulation](#)

[\(No 651/2014 of 17 juin 2014\)](#)

[General Block Exemption Regulation \(GBER\)](#)

[FAQ](#)

10ème réunion du conseil de direction de l'Accord Partiel élargi sur le Sport (APES) du Conseil de l'Europe

– la maison du sport européen –

Les 17 et 18 mai 2016, l'Accord Partiel élargi sur le Sport (APES) du Conseil de l'Europe a tenu son 10^{ème} conseil de direction, conjointement avec la réunion de son Comité Consultatif, à Strasbourg.

Au-delà des questions administratives, dont le budget d'APES, le programme des prochains mois et l'arrivée de nouveaux membres, le secrétariat d'APES a profité de la première journée de réunion pour présenter ses récentes activités. Cela a débuté par une présentation des dernières actualités de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives, insistant notamment sur la détermination d'APES à promouvoir une entrée en vigueur rapide du texte. A l'heure actuelle 27 pays (l'Albanie, l'Autriche et la Slovénie ont signé le 2 juin) ont signé la Convention et deux l'ont ratifiée.

Le secrétariat d'APES a également annoncé la prochaine ouverture pour signature de la nouvelle « *Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives* », le 3 juillet, avant la demi-finale de l'EURO 2016 de football.

Le sujet suivant à l'ordre du jour concernait les trois projets conduits par le Conseil de l'Europe, suite à des accords financiers de coopération avec l'UE. Les gestionnaires des projets « *Keep Crime out of Sport* » (promotion de la convention contre la manipulation des compétitions sportives), « *Balance in Sport* » (égalité Hommes/Femmes dans le sport° et « *ProS4* » (promotion de standards de sécurité dans les stades) ont

présenté leurs activités respectives. L'APES a confirmé son intérêt dans la poursuite de cette coopération avec les institutions européennes.

Le premier jour de réunion a également vu les participants discuter les dernières évolutions des droits audiovisuelles de retransmission des compétitions sportives et notamment les propositions de l'UE pour son Marché Unique Numérique.

La deuxième journée avait été divisée en deux parties, avec une présentation de la 14^{ème} conférence des ministres en charge du Sport (MSL14), suivies d'une réunion du Comité Consultatif.

La MLS14 se tiendra à Budapest, le 29 novembre 2016, et se concentrera sur la bonne gouvernance ainsi que sur la lutte contre le dopage et la manipulation des compétitions sportives ou encore les relations entre sport et migration.

De son côté, le Comité Consultatif, composé d'observateurs venus du monde du sport, a discuté le renouvellement de son bureau ainsi que le renouvellement de l'adhésion de 10 organisations, dont les COE. Le prochain événement réunissant les membres APES sera la 2^{ème} conférence pour la promotion de la Convention sur la manipulation des compétitions sportives qui se tiendra les 20 et 21 septembre prochain à Strasbourg.

FINANCEMENT, ETUDES ET PROJETS

Le projet SIGGS tourne à plein régime : Ateliers stratégiques et Séminaire des COE

Le projet SIGGS (" Support the Implementation of Good Governance in Sport"), coordonné par le bureau des COE auprès de l'UE et réunissant 11

partenaires, a eu un mois de mai très actif. Après un premier atelier stratégique en Lituanie, le 13 avril, deux autres ateliers ont eu lieu en mai.

– la maison du sport européen –

L'atelier stratégique du Portugal a été organisé le 4 mai 2016, à Lisbonne, dans les locaux du Comité Olympique portugais. 30 participants venant de 22 fédérations nationales, de l'Académie Olympique portugaise et du Comité olympique y ont participé.



En plus des présentations du projet SIGGS, Joana Gonçalves, présidente de la fédération portugaise de Hockey et Marcos Oliveira, secrétaire général de la fédération portugaise de Canoë ont partagé leur expérience avec les participants. Cette atelier a également permis de discuter les résultats de la première phase d'évaluation qui s'est tenu en octobre-novembre 2015 et d'échanger sur les difficultés actuelles dans la mise en place de la bonne gouvernance dans le sport portugais. Deux éléments ont été mis en avant : la gestion des risques dans les organisations et les relations avec les athlètes. Le CNO a également annoncé que plusieurs actions allaient être prises dans les prochains mois, notamment dans la lutte contre la manipulation des compétitions sportives.

Le deuxième atelier stratégique s'est tenu à Ljubljana, en Slovénie, le 26 mai. Organisé en lien avec l'assemblée générale du CNO, il a attiré plus de 40 représentants de fédérations nationales et régionales. Le Dr. Janez Kocijancic, président honorifique du CNO slovène et vice-président des COE, a ouvert la session en mettant en avant l'importance de la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance dans le sport slovène.

Le projet SIGGS a profité de cette atelier pour lancer la deuxième phase de consultation des fédérations sportives en Slovénie grâce à l'outil d'auto-évaluation SIGGS, maintenant disponible

en slovène. Ales Solar du CNO a ensuite présenté les activités conduites par le CNO en termes de bonne gouvernance. Il a notamment mentionné la mise en place d'une commission d'éthique l'an dernier ou encore la création du « *gardien* » du droit des athlètes, pour laquelle Rozle Prezelj, ancien olympien, a été nommé.

Au-delà de ces ateliers, le management du projet SIGGS a également eu le privilège d'organiser un atelier de travail au cours du séminaire annuel des COE qui s'est tenu à Tarragone, en Espagne. Le séminaire représentait une occasion parfaite de présenter l'avancement du projet et d'impliquer les 42 CNOs n'étant pas encore impliqués dans le projet, l'outil SIGGS étant développé pour les 50 NOCs européens et leurs fédérations nationales.

Une discussion autour du thème de la bonne gouvernance et de l'intégrité a été organisée avec un panel réunissant autour du modérateur Nyls Nyggard, président du CNO danois et membre du comité exécutif des COE, Joao Paulo Almeida, directeur général du CNO portugais, Blaz Perko, secrétaire général adjoint du CNO slovène, Stavri Bello, secrétaire général du CNO albanais, Jean-Michel Saive, président de la commission des athlètes des COE et Matthias Van Baelen, manager du projet SIGGS.



L'une des conclusions du débat a été qu'une approche universelle ne pouvait pas s'appliquer à la bonne gouvernance dans le sport. C'est pourquoi des outils flexibles sont nécessaires. Cette flexibilité se retrouve dans l'outil SIGGS avec la délivrance de conseils pratiques et personnalisés possible grâce à l'approche méthodologique d'évaluation à 5 niveaux développée par le projet.

– la maison du sport européen –

Le projet ne s'arrête pas avec ce mois de mai chargé puisqu'un atelier stratégique est également prévu en Belgique, le 7 juin. Les ateliers

stratégiques restants (Allemagne, Luxembourg et Turquie) se dérouleront durant les prochains mois.

INFORMATIONS INTERNES ET VISITES

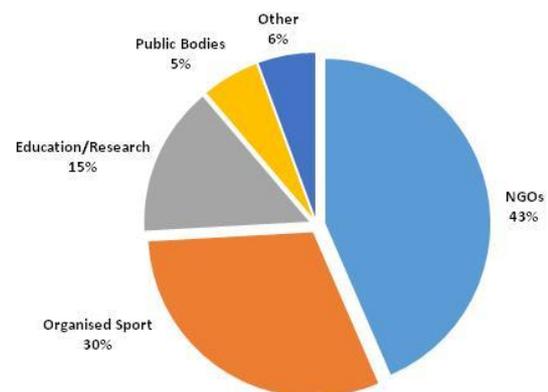
Le bureau des COE auprès de l'UE publie son analyse d'Erasmus+ Sport

Le bureau des COE auprès de l'UE a publié son quatrième « *background paper* », qui analyse les résultats de l'appel d'offres Erasmus+ Sport (date limite de dépôt des candidatures de mai 2015) en mettant l'accent sur la participation du sport organisé au programme. En effet, le but principal de cet outil financier est décrit, dans le règlement Erasmus+, comme étant le « *soutien au sport pour tous* », ainsi le rôle joué par le sport organisé peut être vu comme un élément majeur dans l'analyse de la bonne mise en œuvre du programme.

Ce « *background paper* » décrit également les changements qui ont été mis en place pour l'appel d'offres de 2016 et analyse de manière distincte l'appel d'offres Erasmus+ Sport lié à la Semaine européenne du Sport (EWoS).

Les résultats de cette analyse nous montre que 30% seulement des organisations impliquées dans des projets sélectionnés proviennent du sport organisé, dont beaucoup sont réunies dans une poignée de projets influençant ce chiffre à la hausse. Plus de la moitié des projets ont moins d'un cinquième de leur partenaire provenant du sport organisé alors que seulement 20% des organisations venant du sport organisé dirigent un projet, contre près de 40% en 2014. De la même manière, la distribution des subventions montre une préférence pour les projets de grande

envergure, le budget moyen des projets étant de 503.640,58 €.



Erasmus+ Sport 2015: Partner organisations by field

Finalement, ce *background paper* se conclut par des recommandations pour l'amélioration du programme Erasmus+ Sport, proposant notamment de donner la priorité aux organisations sportives pour tous, d'augmenter le préfinancement mais aussi de réduire les lourdeurs administratives ou encore de prendre en compte la contribution des volontaires.

Les partenaires du bureau de COE auprès de l'UE peuvent retrouver l'intégralité du «*background paper*» dans la partie dédiée du service intranet.

LE COIN DES PARTENAIRES

DOSB célèbre son 10ème anniversaire à Francfort

– la maison du sport européen –



Le 20 mai 2016, la Confédération olympique et sportive allemande (DOSB) a célébré son 10^{ème} anniversaire dans l'église St Paul, à Francfort. La chancelière allemande Angela Merkel, le Président du CIO Thomas Bach and le président de DOSB Alfons Hörmann ont ainsi pris part aux festivités célébrant les dix ans de la fusion entre le Comité Olympique allemand et la confédération sportive allemande.

La fusion était "moderne, nécessaire et juste" a affirmé le président Alfons Hörmann ajoutant que "les 90,000 clubs sportifs et leur 27 millions de membres parlent aujourd'hui d'une seule voix". La chancelière Angela Merkel a félicité DOSB en soulignant que les 10 dernières années ont été pleines de grandes réussites sportives à la fois dans le monde du sport amateur mais aussi du sport professionnel avant de rappeler que les menaces liées à l'intégrité des compétitions sportives nuisaient à sa crédibilité.

Le président Bach, président fondateur de DOSB, a exprimé sa satisfaction concernant l'évolution du sport allemand et son approche unifiée concernant la défense des valeurs du sport. « Une unité dans la diversité » a été atteinte faisant de DOSB une

institution respectée de par le monde et qui inspire les organisations d'autres pays.

Hörmann a ensuite rajouté que les valeurs sportives se tenaient au cœur de toute les activités de DOSB.

"DOSB doit, en accord avec l'Agenda 2020, se concentrer sur les valeurs du sport telles que : le Fair-Play, le respect, la performance et la participation – nous le devons aux athlètes et aux volontaires". Son discours s'est ainsi concentré sur la lutte contre le dopage, Hörmann rappelant la politique de tolérance zéro suivie par DOSB. Il a également souligné le besoin de soutenir les athlètes dans cette lutte, en impliquant notamment de manière plus importante leur entourage.

Cette lutte pour l'intégrité du sport ne passe pas uniquement par un changement de structures mais également par une nouvelle culture au sein de laquelle la bonne gouvernance doit jouer un rôle central a souligné Hörmann, avant de rappeler que la bonne gouvernance est un processus en perpétuelle évolution.

Hörmann a conclu son intervention en mettant en avant l'apport du sport dans les problématiques sociales telles que l'intégration, l'inclusion ou la santé, demandant un soutien plus important encore de la chancelière Merkel sur le sujet.

Ce 10^{ème} anniversaire coïncide avec le retour de l'organisation dans les locaux rénovés de la "Maison allemande du Sport", a Francfort.

PLUS D'INFORMATIONS

[Communiqué de presse DOSB](#) (en allemand)
[Communiqué de presse du CIO](#)

La 24^{ème} assemblée générale d'ENGSO s'est tenue à Vilnius

Les 13 et 14 mai, la 24^{ème} assemblée générale d'ENGSO a eu lieu à Vilnius, dans les locaux de l'Union des fédérations sportives lituaniennes. L'assemblée générale a permis à l'organisation d'adopter de nouveaux statuts, d'accueillir l'organisation sportive Chypriote comme nouveau

membre et de valider l'intégration du réseau européen Femmes et Sport (EWS) dans les structures d'ENGSO. EWS était un réseau européen informel et indépendant traitant de la place des femmes dans le sport en Europe.

– la maison du sport européen –

De plus, Stavri Bello, secrétaire général du Comité Olympique albanais a été élu au comité exécutif d'ENGSO.



Un séminaire dédié aux affaires européennes avait précédé l'assemblée générale, avec une présentation de Paola Ottonello, membre de l'Unité Sport de la Commission européenne. Les participants ont également été informés des dernières activités de l'Accord Partiel élargi sur le Sport du Conseil de l'Europe (APES), des groupes de Haut Niveau de la Commission européenne avant d'avoir une discussion et une consultation sur le futur plan de travail pour le sport de l'UE.

PLUS D'INFORMATIONS:

[Site internet d'ENGSO](#)

SCORE en action: les ateliers nationaux de formation et la formation pour les mentors s'accélèrent

Le projet SCORE sur l'égalité des genres dans le coaching progresse dans ses activités.

Les ateliers nationaux de formation ont actuellement lieu dans toute l'Europe. Après les ateliers au RU, à Chypre et en Croatie, la Suède a accueilli son atelier en avril et la Finlande au mois de mai. 3 ateliers supplémentaires auront lieu en Allemagne et au Portugal en juin ainsi qu'en Lituanie, en juillet. L'objectif poursuivi par ses ateliers est de sensibiliser les représentants des fédérations sportives à cette problématique et de les informer sur les possibilités existantes grâce à l'outil SCORE, outil développé dans le cadre du projet. Ce « pack de sensibilisation » contient des éléments aidant les organisations sportives à créer un environnement plus favorable au développement du coaching pour les femmes.

Les ateliers nationaux réunissent un nombre important de fédérations nationales afin d'échanger sur la problématique et de prendre des engagements sur les prochaines étapes à suivre pour leurs fédérations.

La deuxième activité majeure du projet SCORE consiste en la formation de mentors.

22 Mentors sont ainsi formés au soutien de femmes coach dans le développement de leurs carrières. La première phase de formation s'est tenue en janvier, après quoi les mentors ont débuté leurs activités dans leur pays respectif. La seconde phase de formation a été organisée en Finlande, les 21 et 22 mai, afin de discuter des premières expériences des mentors et de leur fournir les outils adéquats. Les mentors vont maintenant, avec le soutien des organisations partenaires du projet, continuer de développer ce système de mentoring au niveau national.

“ Renforcer le coaching en visant l'égalité ” – SCORE est un projet européen soutenu par le programme Erasmus+ Sport et conduit par ENGSO, qui s'achèvera en décembre 2016. Son objectif est de promouvoir l'égalité des genres dans le coaching en supportant l'augmentation du nombre de femmes coach à tous les niveaux.

PLUS D'INFORMATIONS

[Site internet du projet](#)

– la maison du sport européen –

Ethique et intégrité: activités et expériences du NOC*NSF

Au-delà du caractère bénéfique du sport et de son apport aux individus et à la société, il existe également une autre facette du sport. Celle-ci touche aux questions d'intégrité comme le dopage, la manipulation des compétitions sportives, la fraude ou la discrimination. Ces problématiques se retrouvent dans tous les états membres de l'UE et c'est pourquoi il est important d'apprendre des autres Comités Olympiques Nationaux (CNOs) et de partager les expériences.

Les questions d'intégrité et d'éthique dans le sport faisaient partie intégrante des discussions du séminaire des COE à Tarragone, le 21 mai, à l'occasion duquel le comité olympique néerlandais (NOC*NSF) a eu l'occasion de présenter ses activités.

Sport et intégrité : vers un programme de bonne conduite pour le sport

L'attention de la société et des médias envers l'intégrité du sport a récemment augmenté du fait des récents scandales dans le monde du sport. De nombreuses organisations du monde politique ou du monde économique ont développé des programmes de bonne conduite pour assurer l'intégrité de leurs activités quotidiennes. Ces différentes approches peuvent s'avérer particulièrement utiles pour le monde du sport et, basé sur les contributions d'experts, c'est pour cela que le NOC*NSF a créé sa propre vision du sport et de l'intégrité, mettant en place un programme de bonne conduite pour ses organisations sportives.

1. Prévention

Codes de déontologie

Cinq codes de déontologie ont été développés décrivant les bonnes et les mauvaises pratiques pour les cinq groupes ciblés. Ces codes ont été ensuite transformés en "explanimations" – des petits films d'animations sur le sujet.

Education

Plusieurs groupes cibles ont reçu des formations sur les questions d'intégrité.

Les athlètes de haut-niveau ont, par exemple, participé à différents ateliers avec les autorités anti-dopage ou encore sur la question de la manipulation des compétitions sportives. De plus, entre ces ateliers, des cours de e-learning sur la prévention du harcèlement sexuel ont également été mis à disposition.

Soutien des fédérations

Avec le soutien des experts de la compagnie Ernst & Young, NOC*NSF a organisé des ateliers avec les membres du conseil d'administration de différentes fédérations sportives. L'objectif de ces ateliers étant de sensibiliser les participants sur les questions d'intégrité mais aussi de collecter les exemples de bonnes pratiques afin de les partager avec les autres fédérations.

2. Détection

Une hotline a été mise en place pour permettre les témoignages, anonymes si cela est demandé, concernant les mauvaises conduites en termes d'éthique sportive. En 2015, cette hotline a reçu 245 rapports concernant principalement des cas d'harcèlements et de menaces. 4 appels ont concerné des cas de dopage et aucun la manipulation des compétitions sportives.

3. Mise en œuvre

NOC*NSF a pris de nombreuses mesures pour assurer la mise en œuvre des politiques d'intégrité. Les financements provenant du Lotto pour les organisations sportives ont par exemple étaient conditionnés au respect de certaines exigences du NOC*NSF. La mise en place de règles contre le harcèlement sexuel et pour la bonne gouvernance

– la maison du sport européen –

fait, par exemple, partie de ces exigences, qui seront encore renforcées en 2017.

Des recommandations sur les questions d'intégrité que les sponsors et les municipalités peuvent utiliser dans leurs contrats avec les athlètes ou les clubs ont également été développées.

Dans le même temps, au cours de sa réunion annuelle, NOC*NSF a augmenté son fonds pour les contrôles anti-dopage.

4. Ajustement

Les fédérations sportives néerlandaises ne traitent pas quotidiennement avec des questions d'intégrité entraînant parfois un manque d'expertise sur ces questions. C'est pourquoi 50 fédérations sont devenues partenaires de l'Institut Néerlandais d'Arbitrage du Sport avec pour objectif de développer le rôle de cette institut afin de donner aux fédérations le soutien nécessaire lorsqu'elles sont confrontées à des questions disciplinaires.



– la maison du sport européen –

LE MOIS PROCHAIN

Dates importantes en juin

- 6 juin** *Groupe de Haut Niveau sur le sport pour tous, Bruxelles*
- 7 juin** *Atelier national SIGGS, Bruxelles, Belgique*
- 8-9 juin** *Groupe d'experts du Conseil manipulation des compétitions sportives, Helsinki, Finlande*
- 10 juin** *Comité Groupe de Haut Niveau Sport et Diplomatie, Bruxelles*
- 15 juin** *Conférence de la présidence néerlandaise sur le dopage, Amsterdam*
- 23 juin** *Journée Olympique*
- 27 juin** *Réunion annuelle des partenaires du bureau des COE auprès de l'UE, Bruxelles*
- 28 juin** *Intergroupe Sport sur le programme Erasmus+ Sport, Bruxelles*
- 29 juin** *Remise des recommandations des Groupes de Haut Niveau au Commissaire Navracsics*